



751 Millions d'€uros d'épargne salariale labellisée par le CIES

Le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), composé des confédérations CFTC, CGT, CFDT et CFE-CGC, vient de rendre public son rapport.

Le CIES, créé en 2002, s'est fixé comme but l'extension de l'épargne salariale à tous les salariés, et l'orientation de leurs placements vers des produits socialement responsables. Dans ce cadre, ces dernières années, le CIES a accordé son label à douze gammes d'épargne salariale interentreprises et à deux fonds d'entreprises qui répondent à ses critères. Les fonds sont gérés par des banques, des assurances, ou des groupes de protection sociale.

Le CIES se félicite que les gammes labellisées aient recueilli 751 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit déjà 2 % de l'épargne salariale diversifiée, après seulement 5 ans d'existence. Il est remarquable de constater en outre que ce montant représente 47 % des fonds d'épargne salariale socialement responsable en France.

Fort de ces résultats, le CIES a décidé de lancer un quatrième appel d'offres auprès de la place financière de Paris, dont les remontées sont attendues pour le 13 juillet 2007.